



CARTOGRAPHIE 2020 DES RISQUES ÉMERGENTS

pour la profession de l'assurance
et de la réassurance

Synthèse des travaux 4



**LES RISQUES
ÉMERGENTS** 8

Définition des risques émergents 9

Risques émergents de la cartographie 2020
et leurs conséquences 12



**RÉSULTATS DE LA CARTOGRAPHIE
2020 DE LA PROFESSION** 14

Risques et menaces 15

Risques et défis 22

Annexe: Méthodologie du baromètre 23

SYNTHÈSE DES TRAVAUX

La profession de l'assurance et de la réassurance a réalisé sa troisième cartographie des risques

Ce baromètre a été élaboré par la Commission Analyse des Risques, en interrogeant fin 2019 les Directeurs des risques de la profession. Pour chaque risque identifié, ils ont donné leur appréciation sur la probabilité d'occurrence et sur l'impact potentiel¹ – à court et à moyen terme – ainsi que sur les principaux défis de la profession. Les réponses à l'édition 2020 de la cartographie des risques représentent 97 % des placements du secteur en France.

Les risques retenus sont répartis en six catégories : économiques, environnementaux, sociétaux, technologiques, politiques et règlementaires.

À horizon fin 2020, le risque cyber demeure le principal risque

Le **risque cyber** (3,8; 3,5)² demeure à court terme le risque principal pour les sociétés d'assurance et de réassurance, comme lors des deux premières éditions. L'intensification des cyber-attaques, en nombre et en exposition, la multiplication de leur formes et l'augmentation de la vulnérabilité (voitures autonomes, pacemakers, internet des objets...) accroît à la fois l'impact potentiel de ce risque mais aussi sa fréquence.

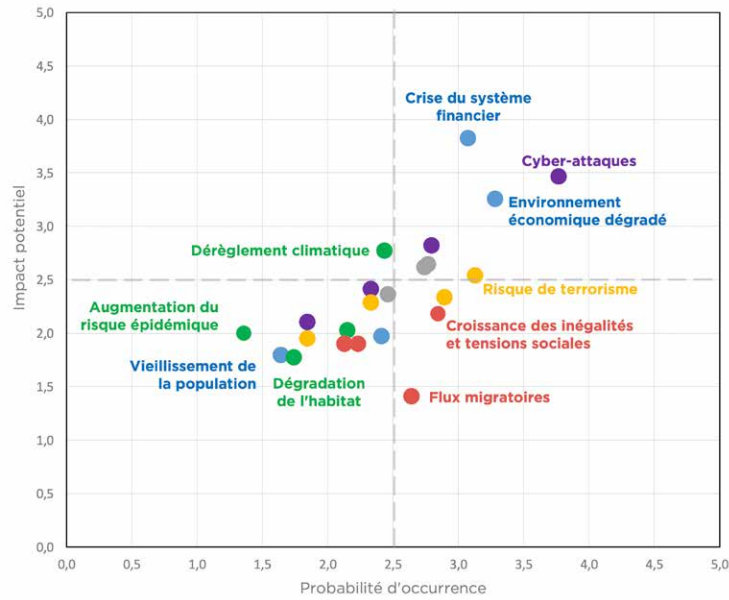
Le **risque d'une crise du système financier** (3,1; 3,8) devient le deuxième risque à 1 an. Les nouvelles mesures d'assouplissement monétaire de la BCE et de la Fed sur la deuxième partie de l'année 2019 ont pu accroître la perception des risques, conduisant à un score plus élevé que l'an dernier (+0,6 pt, +0,5 pt). Enfin, **l'environnement économique dégradé** (3,3; 3,3) occupe désormais la 3^e position des principaux risques à court terme, en progression de 4 places par rapport à l'année dernière. Le net ralentissement de l'activité en France et chez ses principaux partenaires commerciaux a pu motiver cette évolution.

Par rapport à l'édition précédente, le **risque de terrorisme** occupe désormais le 4^e rang, en progression de 6 places du fait de l'accroissement de la probabilité

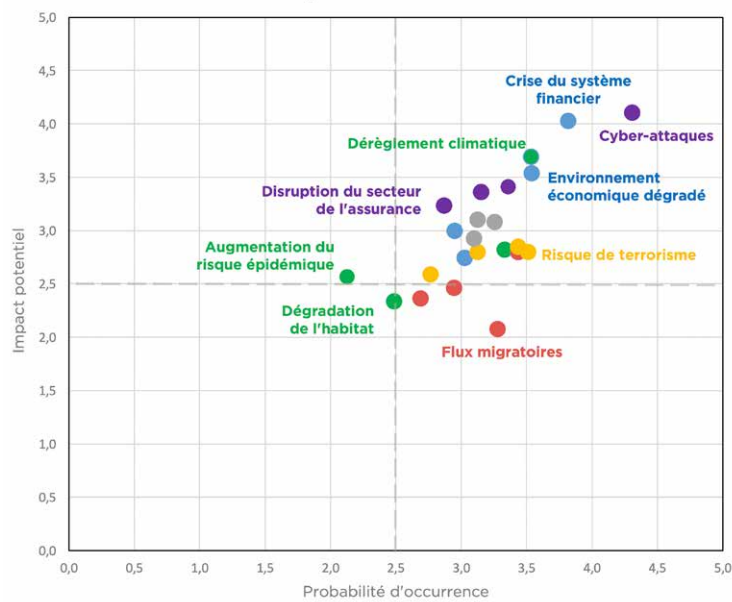
¹ L'impact se limite aux conséquences directes sur la société d'assurance ou de réassurance

² Le score (probabilité; impact) a un minimum de (0; 0) et un maximum de (5; 5)

Risques à horizon 1 an



Risques à horizon 5 ans



d'occurrence. Les risques réglementaires (augmentation des sanctions et poids) progressent aussi sensiblement dans un contexte de tombées des premières sanctions RGPD et de révision de la directive Solvabilité 2. En revanche, le risque lié à la **croissance des inégalités et tensions sociales** et le risque politique européen reculent, illustrant une actualité passée de la première moitié de l'année 2019 (gilets jaunes et élections européennes).

À horizon fin 2024, le risque cyber reste en tête, suivent le risque de crise du système financier et le dérèglement climatique

À cinq ans, les principaux risques signalés précédemment demeurent, mais avec des scores plus élevés. Le **risque cyber** reste le risque majeur (4,3 ; 4,1) devant la **crise du système financier** (3,8 ; 4,0) et le **dérèglement climatique** (3,5 ; 3,7), comme lors des deux premières éditions de la cartographie. L'ordre entre ces deux derniers risques est toutefois modifié, peut être en lien avec l'éloignement de la perspective d'une normalisation des politiques monétaires.

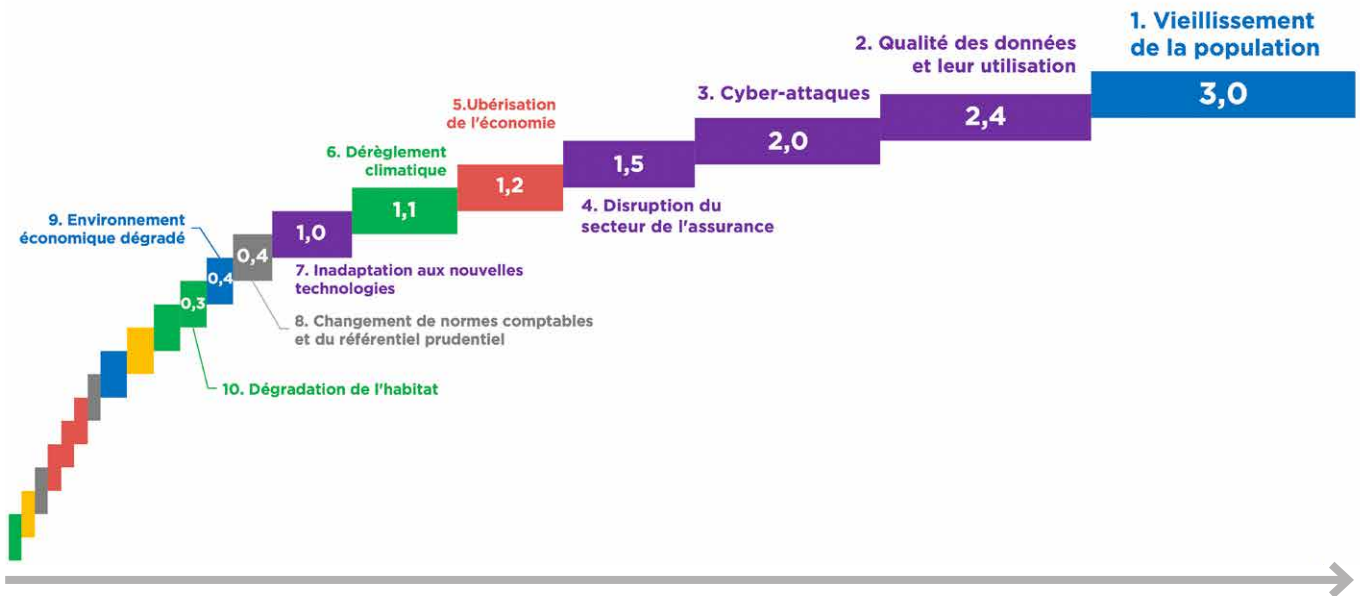
À cet horizon, trois risques affichent un net recul par rapport à l'édition précédente. Le **risque politique européen** chute dans le classement (au 16^e rang, -11 places), post élection de mai 2019 et perspective d'une sortie ordonnée du Royaume-Uni de l'Union Européenne. Le risque de **disruption du secteur** (13^e rang, -7 places) est moins signalé par la profession, peut-être en raison d'avancées moindres qu'attendues d'acteurs numériques. Enfin, le **poids réglementaire** affiche également une baisse (14^e rang, -7 places).

Le vieillissement de la population et les mutations technologiques sont les principaux défis de la profession

Les risques émergents font apparaître de nouveaux besoins auxquels les assureurs et réassureurs doivent répondre. Les assureurs et réassureurs ont ainsi été amenés à indiquer leur capacité à développer de nouveaux produits ou garanties pour faire face à ces défis³.

³ Le score maximum est de 5, le score moyen est de 0,65 (sur 15 points alloués sur la globalité des 23 risques).

Le risque de **vieillesse de la population**, au 15^e rang des risques à moyen terme, représente le premier axe de travail pour le secteur. Les mutations technologiques présentent également un enjeu intéressant pour la profession qui les place parmi les principaux défis, actuellement à l'étude, en dépit de leur statut de menace (cyber-attaque, qualité des données et leur utilisation).



01



**LES RISQUES
ÉMERGENTS**

L'objectif principal du groupe de travail « Cartographie des risques » de la Commission analyse des risques de la FFA est l'élaboration d'un baromètre des risques émergents à l'aide d'un sondage mené auprès des directeurs en charge des risques au sein des sociétés d'assurance et de réassurance en France.

DÉFINITION DES RISQUES ÉMERGENTS

Dans cette étude, les risques émergents sont définis comme étant les risques en développement ou en évolution qui se caractérisent généralement par une forte incertitude. Cet aléa provient du manque d'observations historiques qui caractérise par définition les risques nouveaux, mais aussi les mutations scientifiques, technologiques, socio-politiques ou les régulations susceptibles de créer des discontinuités. La grande difficulté de l'exercice de cartographie est également, du fait de cette incertitude, de ne pas rester tributaire de l'actualité. Aussi, les résultats doivent être analysés sous ce prisme.

Les 23 risques émergents considérés comme pouvant avoir un impact sur le monde de l'assurance et de la réassurance en France retenus pour l'édition 2019 ont été conservés cette année. Leurs contours ont, pour certains, un peu évolué. Ils peuvent être rangés en six classes principales : risques économiques, environnementaux, sociétaux, technologiques, politiques et réglementaires. Les auteurs ont conscience de la grande interconnexion entre ces différents risques, de la mobilité de certains dans plusieurs catégories énoncées, ainsi que de la difficulté d'intégrer certains risques non-émergents dans la cartographie. Par exemple, le risque de réputation, qui apparaît dans le risque de judiciarisation et de pression sociale, est une conséquence de nombreux autres risques présents dans cette cartographie, notamment les contraintes liées à la responsabilité sociale et environnementale (RSE) que l'on peut retrouver dans l'ubérisation ou la dégradation de l'habitat.

RISQUES ÉMERGENTS DE LA CARTOGRAPHIE 2020 ET LEURS CONSÉQUENCES



RISQUES ÉCONOMIQUES

→ **Vieillesse de la population** : causé par un recul du taux de fécondité et une augmentation de l'espérance de vie.

Il a des conséquences sur les équilibres publics-privés dans la prise en charge de risques, sur l'offre de nouveaux services à la personne mais également sur les comportements de consommation (allocation de richesse, retraite, dépendance) et sur l'inflation des frais de santé.

→ **Environnement économique dégradé** : se caractérise par un risque de déflation, un chômage structurel élevé et un faible potentiel de croissance, avec de moindres marges en raison de marges de manœuvre limitées de la politique économique. Il aura notamment pour conséquences le prolongement de taux d'intérêt faibles voire négatifs.

→ **Impérialisme économique** : accroissement des soutiens publics (financiers ou réglementaires) à certaines entreprises nationales ou une réglementation concurrentielle trop limitée.

Les conséquences à l'œuvre ou attendues sont les suivantes : dominance du secteur numérique par les GAFAs, émergence de champions européens, apparition de sociétés "too big to fail", disparition ou émergence de nouveaux marchés.

→ **Crise du système financier** : plusieurs facteurs pourraient contribuer à une crise du système financier : la surliquidité apportée par les politiques d'assouplissement quantitatif de la BCE, la non-résolution de prêts non-performants et de forts niveaux de dette souveraine.

Ces facteurs favoriseraient une volatilité accrue sur les marchés financiers, l'apparition et l'éclatement de bulles financières et immobilières et, les faillites bancaires ou souveraines.



RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

→ **Dégradation de l'environnement** : pollution amplifiée par exemple par l'émission de particules fines ou par l'exploitation du gaz de schiste, diminution voire disparition de la biodiversité et de certains écosystèmes, dégradation des sols et des eaux (surutilisation, usage de pesticides, agriculture intensive).

Ces éléments ont un impact sur la santé et sur l'accès à l'alimentation.

→ **Dérèglement climatique** : se caractérise par l'apparition de catastrophes naturelles plus fréquentes et plus dommageables, l'augmentation de désordres climatiques (événements météorologiques rares, épisodes de sécheresse).

Il a des conséquences globales notamment sur la santé des populations, les infrastructures et l'ensemble du système économique.

→ **Dégradation de l'habitat** : urbanisation défailante (déserts médicaux, banlieues), intensification de la métropolisation, baisse de l'investissement dans la rénovation des infrastructures.

Elle a un impact sur la pollution urbaine (qualité de l'air, de l'eau et des sols, gestion des déchets, îlots de chaleur) et est susceptible d'accroître les inégalités sociales, environnementales et sanitaires.

→ **Augmentation du risque épidémique** : augmentation du nombre de maladies non-identifiées, expansion massive et rapide de maladies, notamment infectieuses, en particulier favorisées par le commerce international et le tourisme, résistance accrue aux antibiotiques.

Elle aurait pour conséquence des augmentations du coût des traitements et de leur durée et pourrait causer des crises majeures d'accès à l'eau et à la nourriture.



RISQUES SOCIÉTAUX

→ **Croissance des inégalités et tensions sociales** : augmentation de l'écart de revenus entre les différentes professions et catégories sociales.

Cette évolution aurait un impact sur la qualité du risque souscrit par l'assureur, la consommation d'assurance (moindre couverture, hausse de la fraude), ainsi que sur le nombre d'émeutes et de violences urbaines.

→ **Flux migratoires** : augmentation de migrations involontaires de grande ampleur (guerres, conséquences climatiques ou économiques), désertification des espaces ruraux au profit des centres urbains.

Ces flux peuvent avoir des conséquences sanitaires (création de jungles), sociales (difficulté d'intégration, de logement) et économiques (disparition de pôles d'activité, dépendance accrue des ménages ruraux à la voiture).

→ **Judiciarisation et pression sociale** : intensification des attentes client (consumérisme) et essor des class-actions, davantage de pressions judiciaires et recherche systématique de responsabilités (dirigeants notamment).

Il en résulte une hausse des risques de réputation (médiatique notamment) et une forte incertitude quant à la pérennité des organisations.

→ **Ubérisation de l'économie** : mobilité accrue des travailleurs, individualisation des emplois (free-lance, "tâcheronnage", auto-entrepreneuriat), fin du salariat, essor de l'économie de plateforme (Uber, Airbnb, etc.), développement d'une économie d'échange plutôt qu'une économie d'achat, nouvelle organisation du travail (télétravail, nomadisme, précarisation).

Les conséquences peuvent être la hausse de la précarité des travailleurs, la déshumanisation des relations sociales et professionnelles et la remise en question du modèle capitaliste.



RISQUES TECHNOLOGIQUES

→ **Qualité des données et leur utilisation** : mauvais usage ou mauvais contrôle des données, protection des données personnelles, traitement médiatique de l'information, hyper-transparence à l'égard des consommateurs.

Ces risques peuvent avoir un impact réputationnel, opérationnel (erreur de tarification, aggravation de la concurrence), judiciaire et un accroissement de la fraude.

→ **Cyber-attaques** : intensification des cyber-attaques en nombre et en exposition, multiplication de leur formes, augmentation de la vulnérabilité (voitures autonomes, pacemakers, internet des objets).

Les conséquences sont d'ordre économique – au niveau de l'individu, de la société comme du pays – et géopolitique.

→ **Inadaptation aux nouvelles technologies** : obsolescence des systèmes informatiques des assureurs.

Avec pour conséquences des coûts opérationnels relativement importants.

→ **Disruption du secteur de l'assurance** : causée par l'arrivée de nouveaux acteurs (insurtechs, etc.) et de nouveaux modes de consommation à la suite de progrès issus de l'intelligence artificielle et de la blockchain.

Il s'ensuit des pertes de part de marché voire de faillite pour les assureurs traditionnels.



RISQUES POLITIQUES

→ **Risque politique français** : résurgence de conflits nationaux, d'indépendantismes, perte de confiance dans le gouvernement, montée des populismes, polarisation de la société et blocage politique.

→ **Risque politique européen** : remise en question de la légitimité des instances européennes, crises (grecque, italienne), menace de sortie de la zone euro, Brexit, éclatement de l'Union Européenne.

→ **Risque politique global** : incapacité des instances internationales à résoudre des questions économiques ou géopolitiques, montée du protectionnisme et recul du multilatéralisme, guerre commerciale, reconfiguration des puissances mondiales et sphères d'influence.

Les risques politiques français, européen et globaux auront un impact potentiel sur la réglementation du secteur (pour les deux premiers), l'activité à l'international (pour les deux derniers) et sur les actifs (valorisation, choix de placement).

→ **Risque de terrorisme** : le risque d'attaques terroristes s'accroît avec l'apparition de nouvelles formes d'action et de nouvelles cibles⁴.

L'impact est important sur la fréquence des sinistres.



RISQUES RÉGLEMENTAIRES

→ **Augmentation des sanctions réglementaires et du risque de non-conformité** : augmentation de la complexité.

Avec un impact important sur les coûts de fonctionnement (sanctions ou mise en conformité).

→ **Changement de normes comptables et du référentiel prudentiel** : IFRS 17, recours à des modèles complexes dans les bilans, clause de revoyure de Solvabilité 2 en 2020.

Ayant pour conséquences un risque d'illisibilité du bilan et un risque financier.

→ **Poids réglementaire** : avalanche réglementaire avec PRIIPS, DDA, RGPD, RSE mais également avec un risque de surtransposition des directives européennes ; changement réglementaire potentiellement rétroactif.

Les conséquences peuvent toucher les sociétés en termes de coûts avec en particulier la réaffectation permanente de ressources humaines sur des tâches auxiliaires, contraignant au regroupement des établissements les plus petits.

⁴ Voir la définition d'« Evolving terrorism » par le CRO forum: "The risk of terrorism has been constantly evolving over the last two decades. Due to its changing nature, the assessment of this risk is made difficult and above all subjective: it is impossible to learn and infer from the past in order to model the future in the same way as we do with Nat Cat perils for instance. This makes any probabilistic modelling on this risk difficult and this is why assessing the plausibility of a specific type of terrorist attack in the future largely relies on expert judgment. Potential threats are NBCR terrorist attacks (Nuclear, Biological, Chemical, Radiological) and other non-conventional terrorist attacks on computer systems and industrial installations (Cyber terrorism, Electro-Magnetic Pulse (EMP))".



02

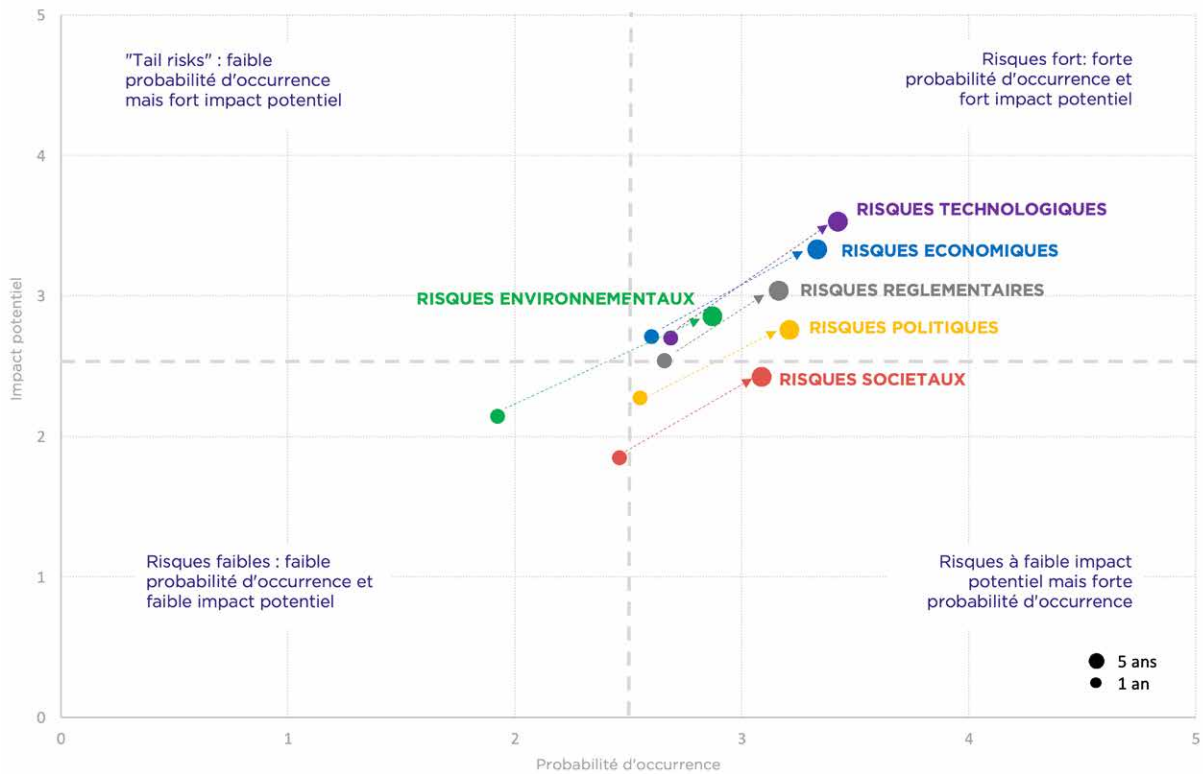
RÉSULTATS DE LA
CARTOGRAPHIE
2020 DE LA
PROFESSION

RISQUES ET MENACES

→ Les risques technologiques et économiques sont de nouveau placés en tête

La cartographie 2020 place les **risques technologiques** en première position, aussi bien à court qu'à moyen terme (cf. figure 1).

FIGURE 1 Catégories de risques à horizons 1 an et 5 ans



Suivent d'assez près les **risques économiques**, quel que soit l'horizon temporel. Les **risques réglementaires et politiques** sont jugés moindres, surtout en termes d'impact à moyen terme. Les **risques environnementaux** se distinguent de ces derniers par une moindre probabilité d'occurrence. Enfin, les **risques sociétaux** occupent la dernière place, essentiellement en raison d'un impact potentiel plus faible. D'un point de vue général, tous les risques à horizon cinq ans sont jugés plus élevés qu'à un an, tant du point de vue de la probabilité d'occurrence que de l'impact.

→ Le risque cyber est placé en tête, devant la crise du système financier

Le **risque cyber**⁵ reste le risque majeur tous horizons confondus, tant en probabilité d'occurrence (3,8 à 1 an et 4,3 à 5 ans) qu'en impact (3,5 à 1 an, 4,1 à 5 ans, cf. tableau). L'intensification des cyber-attaques, en nombre et en exposition, la multiplication de leurs formes et l'augmentation de la vulnérabilité (voitures autonomes, pacemakers, internet des objets...) accroît à la fois l'impact potentiel de ce risque mais aussi sa fréquence. Il est suivi par la **crise du système financier** qui s'est affirmée cette année en tant que deuxième risque majeur à court et à moyen terme. L'**environnement économique dégradé** est également un sujet de préoccupation à 1 an (3^e position) et à 5 ans (4^e position, derrière le **dérèglement climatique**).

Ainsi, les **risques économiques** progressent et se placent désormais en haut du classement, puisque le risque de crise du système financier gagne une place et les risques associés à l'environnement économique dégradé progressent de 4 places. Ces risques économiques ont pu être accrus par l'annonce en septembre par la BCE de nouvelles mesures d'assouplissement monétaire et de la relance du programme d'achats d'actifs, le *quantitative easing*. Le revirement en milieu d'année 2019 de la politique monétaire de la Réserve Fédérale Américaine, et le net ralentissement de l'activité en France et chez ses principaux partenaires commerciaux ont également pu contribuer à relever la perception de ces risques.

Les **risques environnementaux** apparaissent globalement en deçà des autres risques à 1 an comme à 5 ans à l'exception du **dérèglement climatique**. Ce dernier risque recule à 1 an (9^e position, soit -4 places), vraisemblablement en raison d'une année 2019 moins affectée qu'en 2018 par les catastrophes naturelles. Il ne perd en revanche qu'une place à 5 ans (3^e position). Ces risques peuvent également être considérés par certains comme des risques à plus long terme car découlant de changements structurels à l'œuvre (changement climatique, structure des métropoles, fonte du permafrost...).

Plusieurs risques s'affirment en nette hausse à court et à moyen terme, en particulier, le risque de sanctions réglementaires (+10 places à 1 an et +7 places à 5 ans) et le risque de terrorisme (+6 et +7 respectivement). Ces évolutions peuvent résulter de certains événements récents. Ainsi, bien que faibles, les premières sanctions RGPD⁶ ont pu contribuer à la matérialisation et donc à l'accroissement du risque de sanctions réglementaires. S'agissant du risque de terrorisme, sa progression résulte surtout de la hausse de la probabilité d'occurrence. Deux événements peuvent y avoir contribué : au niveau national, l'attentat d'octobre 2019 de la préfecture de police de Paris ; au niveau régional, la dégradation des relations avec la Turquie qui assurait un contrôle renforcé des routes migratoires et limitait en conséquence le retour de djihadistes européens depuis la Syrie.

En miroir, d'autres risques reculent fortement. Post-élections européennes de mai 2019, le risque politique européen perd ainsi 7 places à 1 an et 11 places à 5 ans. À court terme, les risques liés aux inégalités et tensions sociales perdent 8 places, signalant une appréciation partagée par la profession de tensions sociales post-mouvement des gilets jaunes à la baisse. À moyen terme, le recul du risque de disruption du secteur (-7 places) peut illustrer une moindre crainte de la profession du fait d'avancées des GAFAs et/ou des fintechs jugées limitées sur la période récente.

Les risques liés au poids réglementaires bondissent à court terme mais chutent à moyen terme, collant à l'agenda de l'année. Les *Chief Risk Officers* témoignent ainsi d'un optimisme quant à l'absence de nouvelles réglementations contraignantes, une fois la révision 2020 de Solvabilité 2 passée.

⁵ Le score (probabilité ; impact) a un minimum de (0 ; 0) et un maximum de (5 ; 5).

⁶ Google, Uber et Bouygues Telecom ont ainsi été condamnés par la CNIL pour non-respect du règlement européen RGPD.

Classement des risques*

1 AN				5 ANS			
RANG		RISQUES	SCORE	RANG		RISQUES	SCORE
1	(0)	Cyber-attaques	(3,8; 3,5)	(0)		Cyber-attaques	(4,3; 4,1)
2	(+1)	Crise du système financier	(3,1; 3,8)	(+1)		Crise du système financier	(3,8; 4,0)
3	(+4)	Environnement économique dégradé	(3,3; 3,3)	(-1)		Dérèglement climatique	(3,5; 3,7)
4	(+6)	Risque de terrorisme	(3,1; 2,5)	(+4)		Environnement économique dégradé	(3,5; 3,5)
5	(+3)	Qualité des données et leur utilisation	(2,8; 2,8)	(+5)		Qualité des données et leur utilisation	(3,4; 3,4)
6	(+10)	Augmentation des sanctions réglementaires et du risque de non-conformité	(2,8; 2,6)	(+4)		Inadaptation aux nouvelles technologies	(3,2; 3,4)
7	(+5)	Poids réglementaire	(2,7; 2,6)	(+7)		Augmentation des sanctions réglementaires et du risque de non-conformité	(3,3; 3,1)
8	(0)	Risque politique global	(2,9; 2,3)	(+7)		Risque de terrorisme	(3,5; 2,8)
9	(-4)	Dérèglement climatique	(2,4; 2,8)	(+3)		Risque politique global	(3,4; 2,8)
10	(-8)	Croissance des inégalités et tensions sociales	(2,8; 2,2)	(-6)		Changement de normes comptables et du référentiel prudentiel	(3,1; 3,1)
11	(-7)	Changement de normes comptables et du référentiel prudentiel	(2,5; 2,4)	(-2)		Croissance des inégalités et tensions sociales	(3,4; 2,8)
12	(-1)	Inadaptation aux nouvelles technologies	(2,3; 2,4)	(+1)		Dégradation de l'environnement	(3,3; 2,8)
13	(-7)	Risque politique européen	(2,3; 2,3)	(-7)		Disruption du secteur de l'assurance	(2,9; 3,2)
14	(-1)	Impérialisme économique	(2,4; 2,0)	(-7)		Poids réglementaire	(3,1; 2,9)
15	(0)	Dégradation de l'environnement	(2,2; 2,0)	(+1)		Vieillesse de la population	(2,9; 3,0)
16	(+3)	Ubérisation de l'économie	(2,2; 1,9)	(-11)		Risque politique européen	(3,1; 2,8)
17	(+1)	Flux migratoires	(2,6; 1,4)	(+1)		Impérialisme économique	(3,0; 2,7)
18	(-2)	Judiciarisation et pression sociale	(2,1; 1,9)	(-1)		Ubérisation de l'économie	(2,9; 2,5)
19	(-5)	Disruption du secteur de l'assurance	(1,8; 2,1)	(+2)		Flux migratoires	(3,3; 2,1)
20	(+1)	Risque politique français	(1,8; 1,9)	(0)		Risque politique français	(2,8; 2,6)
21	(+1)	Dégradation de l'habitat	(1,7; 1,8)	(-1)		Judiciarisation et pression sociale	(2,7; 2,4)
22	(+1)	Vieillesse de la population	(1,6; 1,8)	(0)		Dégradation de l'habitat	(2,5; 2,3)
23	(-3)	Augmentation du risque épidémique	(1,4; 2,0)	(0)		Augmentation du risque épidémique	(2,1; 2,6)

Note de lecture : À 1 an, le risque de cyber-attaque est placé en première position, comme lors de l'édition 2019 de la cartographie. Le score (3,8; 3,5) en termes de probabilité d'occurrence et d'impact potentiel respectivement est le plus élevé. À 5 ans, ce risque occupe également la première place, comme en 2019, avec toutefois un score encore plus élevé (4,3; 4,1).

Note : Les scores de probabilité et d'impact sont additionnés pour déterminer le classement des risques.

* Source : Cartographie 2020 de la profession de l'assurance et de la réassurance.

FIGURE 2a Perception du risque à horizon 1 an*

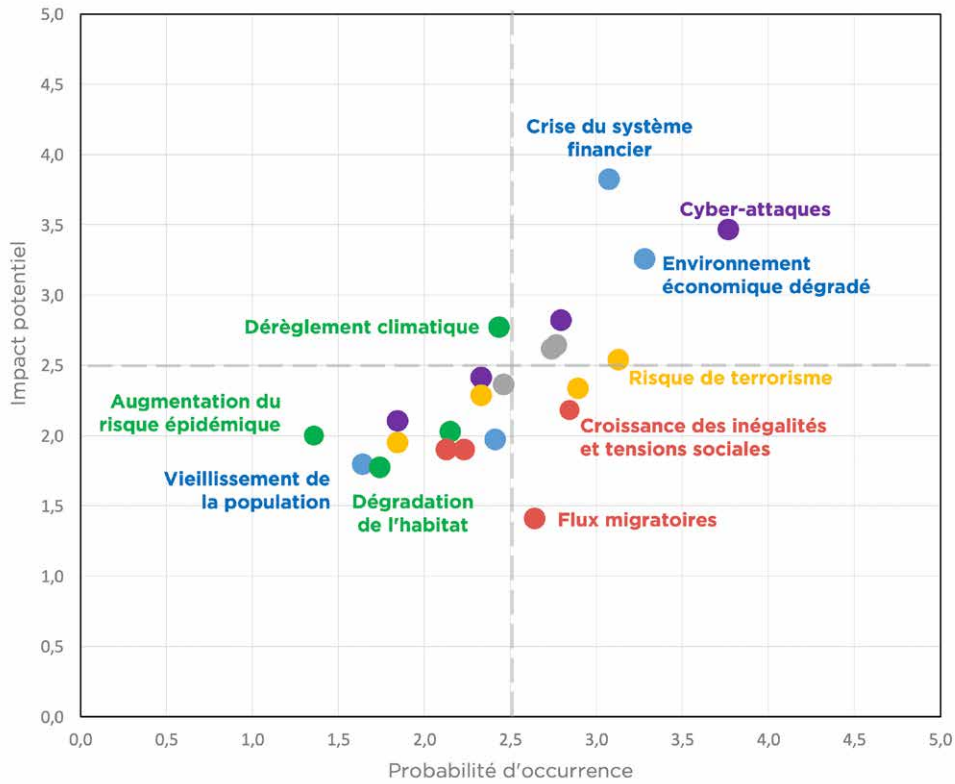
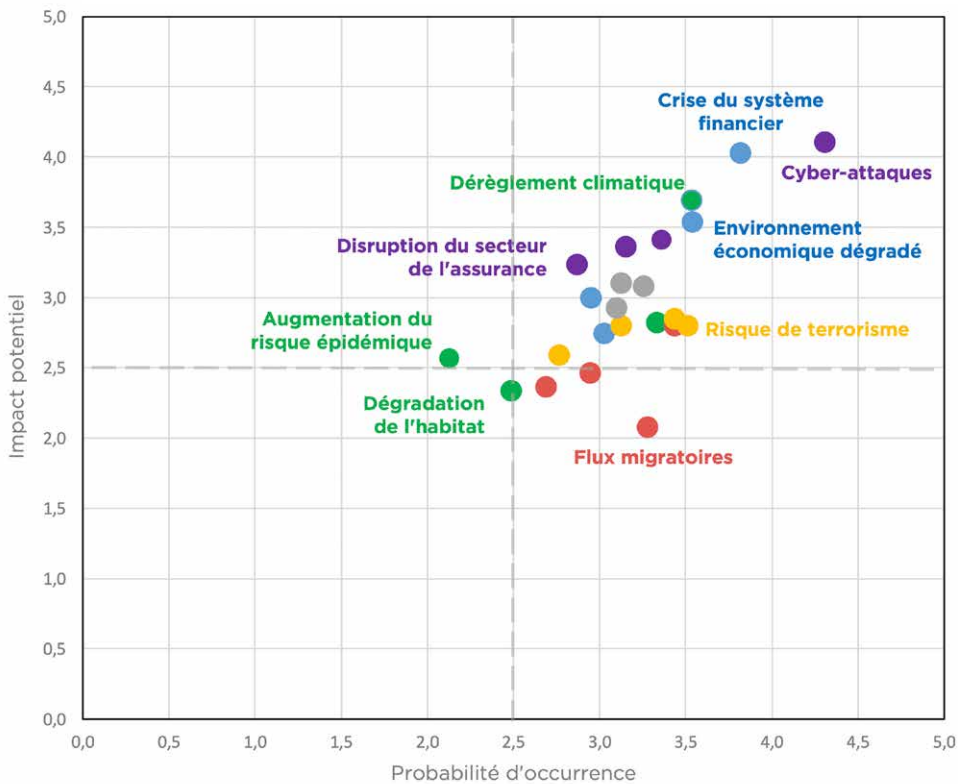


FIGURE 2b Perception du risque à horizon 5 ans*



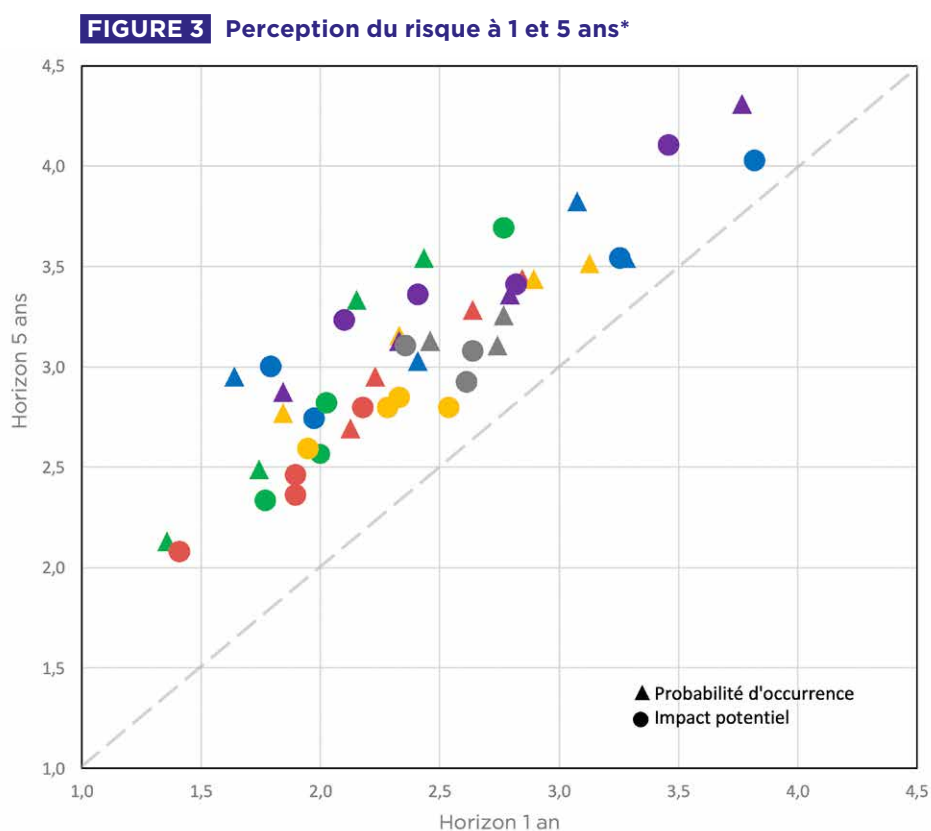
* Source : Cartographie 2020 de la profession de l'assurance et de la réassurance.

→ L'appréciation de l'occurrence et de l'impact est souvent proche

En général, la probabilité d'occurrence et l'impact sont corrélés positivement. L'écart moyen entre eux n'est que de 0,1 point à horizon 1 an et de 0,2 point à horizon 5 ans (cf. figures 2a et 2b). Pour autant, certains risques se démarquent du fait d'une probabilité d'occurrence bien supérieure à l'impact. C'est notamment le cas pour le risque lié aux flux migratoires (écart de 1,2 point), mais aussi, dans une moindre mesure, pour le risque de terrorisme, le risque politique global et le risque de croissance des inégalités et tensions sociales (écart de 0,6-0,7 point). Tous ces risques correspondent à des situations où l'impact sur le secteur de l'assurance est limité à une faible population ou est incertain en comparaison à l'impact d'une catastrophe naturelle par exemple.

→ Les risques sont jugés beaucoup plus élevés à cinq ans qu'à un an

La perception du risque est également différente selon l'horizon : par exemple le vieillissement de la population, la dégradation de l'environnement et le dérèglement climatique sont considérés comme beaucoup plus probables à horizon cinq ans qu'en 2020. De même, l'impact attendu, sur le secteur de l'assurance et de la réassurance, du vieillissement de la population et de la disruption du secteur est plus élevé à cinq ans (cf. figure 3).



* Source : Cartographie 2020 de la profession de l'assurance et de la réassurance.

→ Par rapport à la cartographie 2019, les risques réglementaires et économiques sont ceux qui enregistrent les évolutions les plus importantes.

Les résultats de la cartographie 2020 par catégorie de risques sont comparés aux résultats 2019 (cf. figure 4). Les risques réglementaires connaissent une forte hausse de leur probabilité d'occurrence à 1 an mais un recul de leur impact potentiel à 5 ans. S'agissant des risques économiques, tant la probabilité d'occurrence que l'impact potentiel s'inscrivent en hausse à court et moyen terme. Les autres catégories de risques connaissent des évolutions plus limitées.

FIGURE 4a Comparaison des résultats avec l'édition 2019*
Risques à horizon 1 an

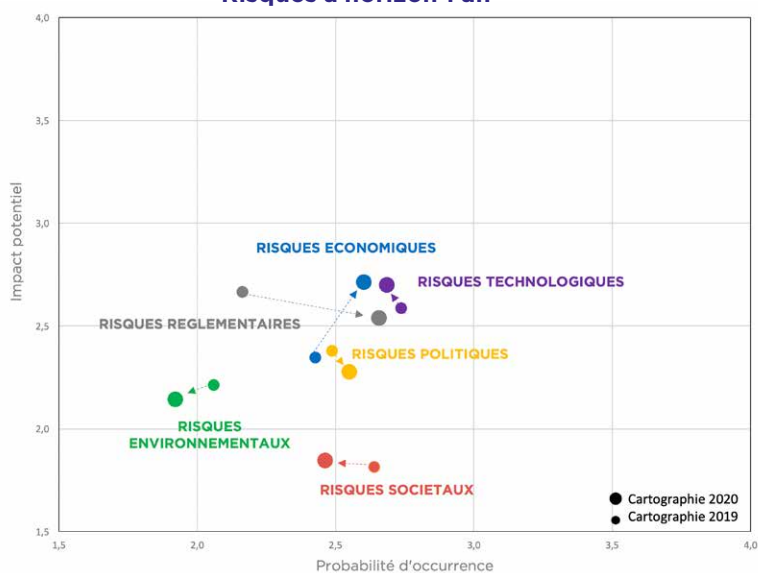
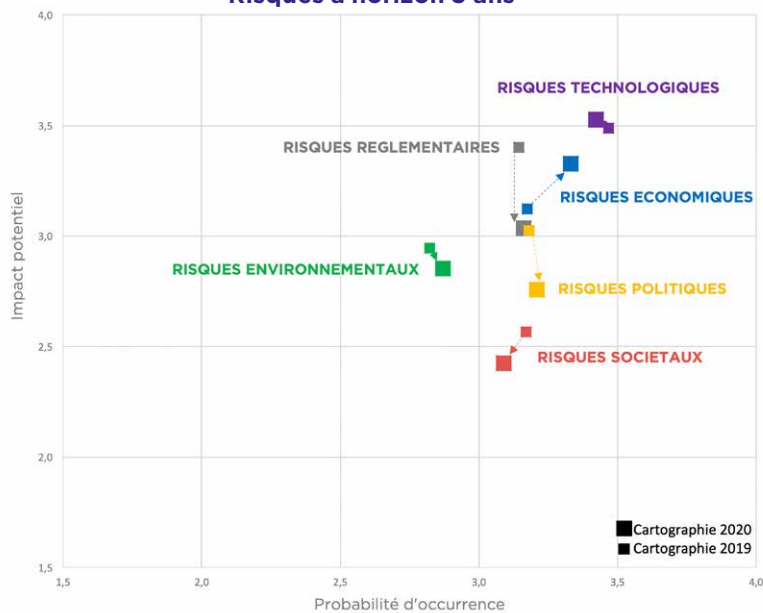


FIGURE 4b Comparaison des résultats avec l'édition 2019*
Risques à horizon 5 ans

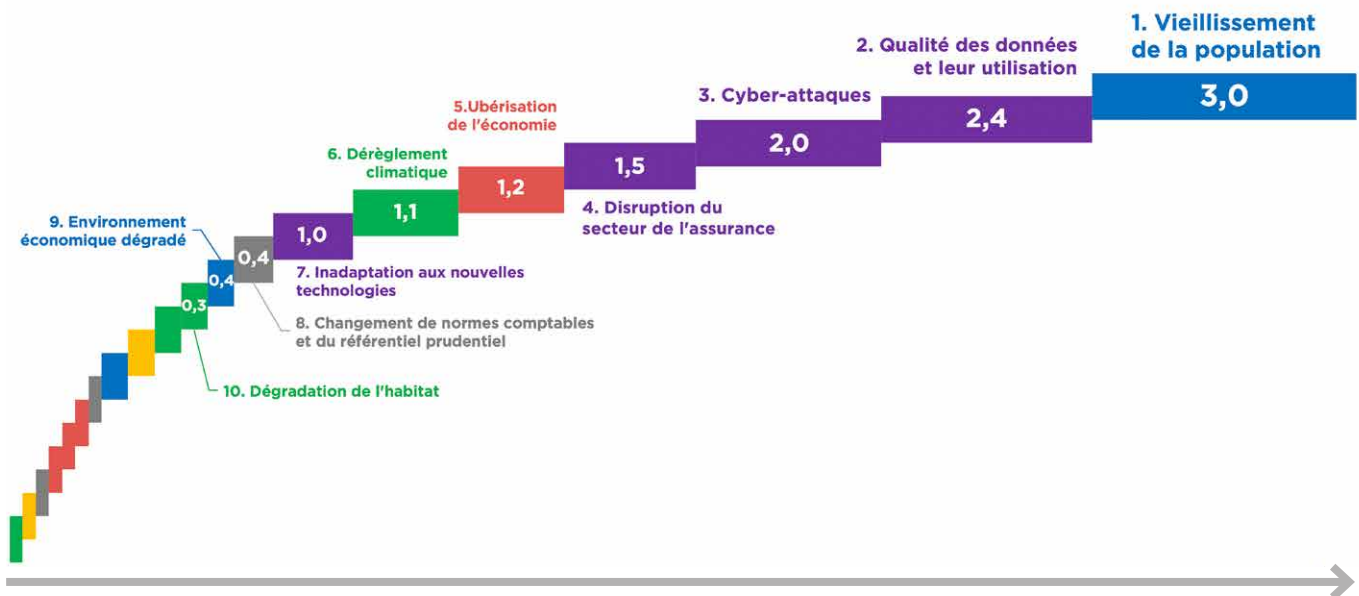


* Source : Cartographie 2020 de la profession de l'assurance et de la réassurance.

RISQUES ET DÉFIS

Les risques émergents font apparaître de nouveaux besoins auxquels les assureurs et réassureurs doivent répondre. Les assureurs et réassureurs ont ainsi été amenés à indiquer leur capacité à développer de nouveaux produits ou de nouvelles garanties pour faire face à ces défis. Plus globalement, le classement de ces risques sous la forme d'enjeux reflète entre autres la capacité pour les assureurs et réassureurs de mieux connaître le risque en question et d'adapter la tarification en conséquence. Par exemple, la tarification des catastrophes naturelles est complexe mais possible. Elle a des conséquences sur le marché: les écarts de tarifications amènent les plus compétitifs à prendre les « bons risques », à gagner des parts de marchés et/ou à améliorer leurs résultats techniques.

FIGURE 5 Enjeux pour le secteur de l'assurance et de la réassurance*



* Source: Cartographie 2020 de la profession de l'assurance et de la réassurance.

Ainsi, le **risque de vieillissement** de la population, une menace considérée comme faible tant à court qu'à moyen terme, représente le premier axe de travail pour le secteur (score de 3 sur 5, cf. figure 5). Le vieillissement de la population et ses corollaires, le financement des dépenses de santé et de dépendance, étaient déjà évoqués l'an passé. Les **risques technologiques** (qualité des données, cyber-attaques et disruption du secteur) sont plus souvent cités parmi les risques pour lesquels de nouveaux besoins peuvent émerger et qui peuvent appeler des solutions assurantielles.

Signalons le **dérèglement climatique** qui recule sensiblement dans cette hiérarchie, classé désormais en 6^e position (score de 1,1) alors qu'il était classé en 3^e position l'année dernière (1,7).



ANNEXE: MÉTHODOLOGIE DU BAROMÈTRE

L'échantillon comporte :

- les directeurs en charge des risques des sociétés d'assurance représentées au sein de la Commission Analyse des Risques de la FFA ;
- les réassureurs en France membres de la Commission de Réassurance de la FFA ou de l'APREF ;
- les directeurs des risques ou la fonction clé risque de Solvabilité 2 de quelques sociétés adhérentes à la FFA, non représentées au sein de la Commission Analyse des Risques.

39 sociétés ont répondu au questionnaire : 34 sociétés ou groupes d'assurance, représentant 97 % des placements des assureurs français, et 5 réassureurs.

Le questionnaire se décompose en deux parties. La première partie identifie les risques et menaces émergents. Le questionnaire est alors composé de quatre sous-parties qui croisent deux critères d'appréciation des risques (probabilité d'occurrence et impact potentiel) avec deux horizons de temps (à court/moyen terme *i.e.* à 1/5 an(s)) :

- Probabilité d'occurrence à 1 an ;
- Probabilité d'occurrence à 5 ans ;
- Impact sur le secteur de l'assurance à 1 an ;
- Impact sur le secteur de l'assurance à 5 ans.

Pour chaque sous-partie, il est demandé de noter tous les risques de 0 à 5, 0 ne représentant pas une menace et 5 une menace très importante.

L'impact attendu sur le secteur de l'assurance se limite aux conséquences directes sur la société d'assurance ou de réassurance. Sont concernés les effets sur les équilibres techniques (chiffre d'affaires, niveau des primes, taux d'assurance, fréquence et coût moyen des sinistres, ratio combiné), sur les équilibres financiers et prudentiels (valorisation des actifs ou du passif, ratio de solvabilité), ou sur d'autres dimensions liées à l'entreprise d'assurance (fiscalité, coût divers) et à sa stratégie (nouveaux produits, nouveaux modèles).

La deuxième partie identifie les défis pour le secteur. Il est demandé de choisir et classer les cinq risques qui peuvent être considérés comme pouvant appeler des solutions assurantielles, sans horizon temporel. Dans le traitement des réponses, nous attribuerons une note de 5 à l'axe de travail le plus important (classé 1), 4 au deuxième, ..., 1 au cinquième, et 0 aux risques n'ayant pas été sélectionnés. L'agrégation des réponses permet d'établir le classement des défis.

Le questionnaire a été clôturé le 31 décembre 2019.

LA COMMISSION
ANALYSE DES RISQUES
DE LA FFA

La Commission

La Commission a pour mission de réfléchir à la gestion prospective des risques.

Elle détecte les signaux faibles et recense l'ensemble des problématiques du secteur: veille réglementaire, conformité, bonnes pratiques professionnelles, assurabilité des risques...

Cette posture d'anticipation remplit un rôle préventif pour la profession, en lui permettant d'intervenir en amont des problèmes et de mieux maîtriser les défis futurs.

Elle doit permettre de nourrir la contribution de la profession au débat public.

Remerciements

La qualité de ces travaux repose sur l'implication des membres du groupe de travail « Cartographie des risques ».

Que soient remerciés les membres qui ont contribué à ces travaux:

Responsable

Wayne Ratcliffe (SCOR)

Référent FFA

Maÿlis Bechetoille

Membres du groupe de travail

Anthony Darne (ACM)

Anne François (Allianz)

Stéphane Dumas (Axa)

Régis Servadio (Chubb)

Jacques Tolédano (Covéa)

Patricia Quiniou (Groupama)

Géraldine Krauth (Macif)

Maxime Richard (Maif)

Sylvie Hulin (SCOR)



26, boulevard Haussmann
75311 Paris Cedex 09

Rue Montoyer 51
1000 Bruxelles

ffa-assurance.fr

 @FFA_assurance